

Document de séance

18 novembre 2022 - 13h30 – 16h00

MADO Charleroi

1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi

Chantier 5 : « Partenariat »

Séance 3

Co-Présidents : Anne-Sophie FONTAINE (FLAJ – Passages AMO) et Calogero (Lillo) CANTA (Service général de la prévention)

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la séance précédente – Lillo CANTA (13h40 – 13h45) 2**
2. **Tour de table, organisation de la séance et méthodologie (13h30 – 13h40) ...2**
3. **Bref retour sur le contenu des séances précédentes – Anne-Sophie FONTAINE (13h45 – 14H00)3**
4. **interventions des personnes ressources (14h – 14h45) – Lillo CANTA5**
5. **Composition des 3 sous-groupes (15h00 – 15h15)17**
6. **Restitution des travaux (15h45 – 16h00)19**
7. **Rappel de l'organisation pratique des prochaines réunions : Dates et lieux21**
8. **Annexes22**

La réunion débute à 13h30 - La réunion est présidée par Lillo Calogero CANTA et Anne-Sophie FONTAINE

Présents :

Angélique Sallendre	Service Amo Cultures Jeunes ChaMase, Seneffe
Bernadette Groesmans	Service AMO La Boussole, CPAS, Ans
Fatima Aynaci	asbl Les gentianes
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile' - Charleroi
Kathleen Payen	Service AMO Ancrages, Mons
Ludivine brokken	Service jeunesse et SASE « les petits spirou » - CPAS Charleroi
Marc-Antoine Boursier	Agent de prévention du Brabant Wallon
Marie Jadot	Globlul'in AMO
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi
Nathalie Dufrasnes	L'Equip'AJ- MADO - Maison de l'Adolescent de Mons
Sébastien Mercier	Service AMO Cultures Jeunes ChaMaSe, Seneffe
Séverine Stavelot	Service de parrainage SAPA - "Parrain et moi"- ISPPC - Cité de l'Enfance, Charleroi
Sirjacq Cyviel	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien – Mons
Sofian Azaoum	Agent de prévention de Bruxelles
Sonia La Delfa	Service de la prévention, Liège

Personnes ressources invitées

Jerôme Petit	Réseau Santé mentale "Kirikou", Province de Namur
Anne-Françoise JANSSEN	RWLP
Pascal Rigot	Facilitateur AGAJ/Enseignement, FWB
Raphaël Vizzini (excusé)	Agent de Liaison SAJ de Liège

Excusés :

Aurélié Reyes	Service de la prévention du Hainaut. Antenne de Mons
Céline Van Aubel	Service AMO AMOS, Schaerbeek
Fatima Zaitouni	Service AMO 24/24h - Sos Jeunes-Quartier Libre, Bruxelles
Geneviève Perreaux	AMO Plan J
Ghislain Plunus	Facilitateur (Enseignement/AJ), FWB
Isabelle walhain	Saj Huy
Julien Vandecassye	SAJ Bruxelles
Margot Timmermans	AMO Point Jaune
Michaël Dupanloup	SRG, Aide à la jeunesse, Les Gentianes, Mons
Muguette Poncelet	Conseillère SAJ, division de Neufchâteau
Sophie Berlière	Service de la prévention, Liège

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE – LILLO CANTA (13H40 – 13H45)

Nathalie DUFRASNES : Concernant la première question, elle précise que la Haute-Ecole citée est « l'UMons » (modification est faite dans le PV de la séance 2).

Fatima AYNACI par mail précise : Pour information, lorsque je ne sais pas me présenter aux séances, c'est Monsieur Dupanloup, directeur pédagogique, qui me remplace.

2. TOUR DE TABLE, ORGANISATION DE LA SEANCE ET METHODOLOGIE (13H30 – 13H40)

Anne-Sophie FONTAINE : Nous remercions la Mado de Charleroi via Marylène RENSI pour son accueil

Considérant qu'on est plus ou moins arrivé au bout du relevé des difficultés et des causes, cette séance de travail sera consacrée à l'élaboration de premières pistes de recommandations après la présentation d'une synthèse réalisée par Anne-Sophie FONTAINE.

Pour cela, 4 personnes ressources interviendront :

- a. Jérôme PETIT (pour le réseau Kirikou)
- b. Pascal RIGOT (pour les facilitateurs enseignement – Aide à la jeunesse)
- c. Raphaël VIZZINI (agent de liaison SAJ/SPJ de Liège) par l'intermédiaire des co-animateurs et de Sonia LA DELFA
- d. Anne-Françoise JANSSEN du RWLP

Chacune de ces personnes interviendra pendant 10 minutes en grand groupe. Leur intervention sera construite autour des questions suivantes :

- *Expliquez-nous votre travail en quelques mots.*
- *En quoi la collaboration avec d'autres et l'intersectorialité se trouvent au cœur de votre travail ?*
- *Au départ de votre expérience et de votre pratique :*
 - *Quels sont les leviers que vous identifiez pour faciliter l'intersectorialité ?*
 - *Quelles sont les recommandations que vous pourriez formuler pour améliorer le travail avec d'autres, notamment en intersectorialité ?*

Après ces 4 interventions de 10 minutes, les participants seront répartis en 4 sous-groupes, ils travailleront pendant 30 minutes autour de la question suivante : *au départ de ce que vous venez d'entendre, quelles sont les cinq principales recommandations que vous formuleriez en vue d'améliorer la mise en œuvre du livre 1 du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ?*

En grand groupe, un rapporteur pour chaque sous-groupe présente les cinq recommandations produites par le sous-groupe.

3. BREF RETOUR SUR LE CONTENU DES SEANCES PRECEDENTES – ANNE-SOPHIE FONTAINE (13H45 – 14H00)

Nous pouvons retirer des expériences analysées en sous-groupes les éléments qui suivent.

Freins :

- Quelle définition commune de la prévention éducative ?
- Quelle définition commune de la prévention sociale ?
- Les divergences de visions et de missions entre partenaires
- L'injonction à l'innovation
- La lourdeur de procédures administratives (notamment via des administrations communales)
- La difficulté des partenariats avec le monde scolaire
- La charge de travail qui empêche les travailleurs de terrain de se saisir/d'investir les propositions (protocoles et autres) intersectorielles
- La difficulté de faire redescendre les informations/propositions/protocoles intersectoriels jusque dans chaque service de terrain
- Spécifiquement pour les projets portés avec les jeunes :
 - L'obligation de résultats qui n'est pas la même pour tous les partenaires
 - La difficulté pour les jeunes (particulièrement les jeunes fragilisés) d'aller vers l'extérieur, de s'inscrire dans des projets ou des groupes qu'ils ne connaissent pas
 - L'étiquette collée sur et portée par le public cible
 - Les difficultés de mobilisation du public
 - Les contraintes liées aux aspects financiers et budgétaires (cadenassés)
 - Les diverses temporalités, entre professionnels et jeunes mais également entre professionnels de services différents

Gains/réussites :

- La mise en lien des différents acteurs et une meilleure connaissance mutuelle
- Les effets visibles produits par un projet porté en intersectorialité, notamment les effets sur le bien-être des jeunes au sein de leur environnement
- L'instauration et la participation à une dynamique positive (sortir de la plainte)
 - La mutualisation des forces
 - L'implication et la mobilisation de tous (chacun amène sa pierre à l'édifice)
 - L'audace d'oser sous l'impulsion du partenariat
 - Les dynamiques de partage, de solidarité
- Spécifiquement pour les projets portés avec les jeunes :
 - L'ouverture du champ des possibilités pour les jeunes (trouver un stage, un projet...) grâce au partenariat
 - L'augmentation de l'inclusion du jeune
 - L'accroche de davantage de jeunes
 - La participation des jeunes
 - La présence d'acteurs, dans le partenariat, qui ont davantage la possibilité de s'adapter à la temporalité des jeunes
 - Les relations de confiance qui s'installent (parfois lentement) mais qui perdurent

Conditions de mise en œuvre :

- La promotion du projet
- La logique de win-win entre tous les partenaires, en ce compris le jeune

- La nécessité de sans cesse garder la priorité de mettre le jeune (la famille) au cœur de l'action
- La nécessité de prendre et de donner du temps
- La nécessité de détacher suffisamment de travailleurs/temps de travail pour créer et entretenir un réseau de partenaires/un partenariat (ça ne va pas de soi)
- Le travail permanent de création et de maintien du lien

Pistes d'amélioration :

- Renforcer la transversalité et le travail en binôme interservices
- Permettre une meilleure visibilité et connaissance des projets existants pour éviter toujours « réinventer la poudre »
- Organiser des présentations croisées entre divers secteurs dans différents lieux de concertation afin de favoriser la connaissance mutuelle
- Présenter les différents secteurs dans le cadre de formations continuées
- Afin de dépasser les éventuelles incompréhensions liées aux jargons spécifiques à chaque secteur, se rejoindre plutôt sur des actions concrètes et communes qui font sens pour chaque secteur
- Organiser des stages d'immersion au sein des différents secteurs pour aller découvrir leurs réalités spécifiques
- Dans chaque espace de concertation, prendre régulièrement le temps de l'explication, de la pédagogie, de la vulgarisation, de déplier les acronymes et les vocabulaires spécifiques (certaines fonctions telles que les agents de liaisons, les chargés et agents de prévention ou les facilitateurs enseignement-AJ peuvent contribuer à ce travail)
- Mettre en évidence ce que chacun peut proposer, dans une logique de complémentarité, plutôt que de se définir en se focalisant sur ce que chacun ne peut pas faire
- Bien communiquer sur les protocoles existants et faire redescendre l'information jusqu'aux travailleurs de terrain, identifier les canaux propres à chaque secteur qui permettent de faire redescendre et circuler ces protocoles
- Anticiper l'obsolescence programmée des différents protocoles ou outils intersectoriels en prévoyant dès le départ leur actualisation et leur diffusion
- Pérenniser les moyens, les budgets, les emplois et donc les actions
- Consacrer des budgets à des actions intersectorielles (comme dans le cadre des conseils de prévention)

Lillo CANTA : C'est un travail précieux qui permet de nous rendre compte de tout ce qui a été produit. Le sentiment de charge qui pourrait vous habiter aussi quand vous entendez tout cela. En tant que coordinateur du Collège de prévention, les recommandations qui vont partir l'année prochaine sont basées sur ces constats dans le sens d'une montée en généralité. Ce qui va être proposé c'est de créer des dispositifs institutionnels et politiques qui permettront d'enlever ces freins et de créer des espaces où il sera plus aisé de s'y retrouver à travers les missions de son propre service. Ça me conforte beaucoup d'entendre ce qui est produit puisque c'est en lien avec ce qui est réalisé au Collège.

Anne-Sophie FONTAINE : sur base du PV d'aujourd'hui, on viendra avec une pierre à casser lors de la prochaine séance. On va essayer d'être fidèle à tout ce qui a été produit jusqu'ici, avec un texte qu'on modifiera ensemble.

4. INTERVENTIONS DES PERSONNES RESSOURCES (14H – 14H45) – LILLO CANTA

Chacune des personnes ressources est invitée à intervenir pendant 10 minutes en grand groupe. Leur intervention est construite autour des questions suivantes :

- *Expliquez-nous votre travail en quelques mots.*
- *En quoi la collaboration avec d'autres et l'intersectorialité se trouvent au cœur de votre travail ?*
- *Au départ de votre expérience et de votre pratique :*
 - *Quels sont les leviers que vous identifiez pour faciliter l'intersectorialité ?*
 - *Quelles sont les recommandations que vous pourriez formuler pour améliorer le travail avec d'autres, notamment en intersectorialité ?*

Anne-Sophie FONTAINE : Nous sommes tous des Ressources. Mais les fonctions identifiées ont la particularité que c'est dans le cœur de leur travail de faire vivre l'intersectorialité ou le fait de travailler ensemble puisque ce n'est pas toujours avec d'autres secteurs. Travailler les collaborations et le réseau sont leur priorité.

4.1. Raphaël VIZZINI – Agent de Liaison SAJ Liège - raphael.vizzini@cfwb.be

L'agent de Liaison est selon moi une fonction importante au sein des SAJ et SPJ car elle permet la mise en réseau entre le travail des délégués et les différents partenaires.

Avec un certain recul (je suis Agent de Liaison depuis 2019) et précédemment délégué pendant 10 ans, je trouve que c'est une fonction qui était manquante car l'ancienne Prévention Générale avait des missions bien différentes et l'intitulé agent de liaison fait davantage sens.

Le boulot est d'être présent sur le terrain afin d'expliquer / informer sur le fonctionnement de l'Aide à la Jeunesse, le cadre légal, l'organisation... Cela a été d'ailleurs une de mes 1^{ère} missions pré-pandémie en me faisant invité dans différentes concertations soit locales, soit par secteurs.

L'objectif est également d'évaluer les collaborations soit via des supports existants, soit en tentant de conventionner avec des services afin que la collaboration s'inscrive dans un texte clair et harmonisé.

C'est notamment ce que nous avons fait à LIEGE avec les CPMS de la division ou bien avec les AMO.

Nous avons donc 2 protocoles distincts pratico-pratiques qui permettent d'établir une collaboration et une communication structurée.

Cela peut aussi se faire avec un service comme notamment une convention de travail avec le service PRAXIS autour de la prise en charge des adultes violents qui sont également les parents dans nos dossiers.

Résumons : être présent pour et dans le réseau afin de faciliter les échanges, gagner en transparence et définir des modalités de collaborations.

Agent de liaison c'est être également présent à la croisée des secteurs afin de faciliter les « frontières » comme notamment avec l'AVIQ et la Santé Mentale autour de projet comme le JARDIN POUR TOUS par exemple.

Etre présent pour le monde académique concernant l'Aide à la Jeunesse et réfléchir également à la place de l'enfant dans nos procédures.

En interne, c'est organiser des rencontres thématiques afin de permettre une ouverture au réseau, faire participer les Délégués Permanents à des groupes de travail concernant des projets de partenariat, se rendre aux réunions d'équipe afin de faire vivre les protocoles, informer de création d'un service...

Pour la question 2, on retrouve pas mal d'info ci-dessus, le poste d'agent de liaison est cœur des collaborations intra et intersectorielles

Au niveau intra, la gestion du CCIS est quelque chose d'important car il permet le rassemblement de tous les secteurs du territoire.

Nous sommes d'ailleurs occupés à faire en sorte que chaque type de service se présente aux autres (SR, SA, AMO...).

Leviers : l'information et la sensibilisation ! Je me rends compte à chacune de mes sorties (et j'en ai fait !) que permettre une information correcte sur l'AJ et provoquer une discussion permet de lever le voile sur de mauvaises représentations et des frustrations cumulées.

L'échange, le dialogue, l'information... C'est tout ceci qui a permis notamment de créer un protocole avec les CPMS.

L'ouverture vers le réseau que prône La Conseillère est également quelque chose de facilitant et d'aidant dans mon travail.

Pour la question des recommandations, je dirais qu'il faut prendre le temps se connaître afin de bien connaître les limites de chacun et ne pas tomber dans l'à peu près ou bien de fausses croyances ou encore de tirer des vérités après une mauvaise expérience.

Il faut créer des dispositifs qui permettent le rassemblement mais qui doivent débiter par une présentation de chacun, utiliser un vocabulaire commun, définir des concepts...

C'est notamment un gros travail que nous avons fait à LIEGE avec l'AVIQ, la SM et l'AJ, ce qui pourrait aboutir à un moment à un pôle ressource commun autour des jeunes dit « à la croisée des chemins... »

Le bémol de tout cela et c'est peut-être quelque chose qui ressortira si d'autres SAJ-SPJ sont présents, c'est le fait que chaque agent de liaison a défini sa fonction en fonction de son responsable hiérarchique et de sa division.

Dès lors, malgré l'existence d'un profil de fonction, il est probable que tout ce qui précède ne parle pas à certains lorsqu'on envisage la fonction d'agent de liaison.

Une certaine harmonisation serait surement opportune avec quelqu'un qui chapeaute.

Par ailleurs, le Décret ne prévoit la fonction de liaison que pour le SAJ (sous l'autorité du Conseiller) mais le profil de fonction indique que nous sommes aussi présents pour représenter le SPJ sans être sous l'autorité du Directeur et sans y avoir de pied.

Si je me prends mon exemple, il me serait impossible de doubler tout ce qui est fait au SAJ pour le SPJ sur un temps plein.

Marc-Antoine BOURSIER : J'étais délégué en prévention générale au SAJ de Nivelles et je suis passé agent de prévention au moment où les agents de liaison se sont mis en place. C'est une belle réalité et d'un arrondissement à l'autre c'est très différent. Le fait que l'agent de liaison soit lié au Conseiller rend le partenariat avec le SPJ parfois compliqué.

Lillo CANTA rappelle que Marc-Antoine BOURSIER et Sonia LA DELFA pourront parler dans les sous-groupes de leurs expériences avec cette fonction particulière qu'est l'Agent de Liaison.

4.1. Anne-Françoise JANSSEN – Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) – af.janssen@rwlp.be

Lillo CANTA évoque tout d'abord le RWLP en ces termes : dans l'histoire de l'accompagnement des jeunes, le RWLP a amené au-devant des préoccupations des travailleurs sociaux la question de la précarité, la question des statuts socio-économiques et la question des expériences que vivent ce qu'on appelle les publics cibles.

Anne-Françoise JANSSEN remercie tout d'abord pour l'accueil et les pistes intéressantes. Elle développera durant sa présentation des balises en commençant par présenter le RWLP ainsi que sa fonction et son parcours professionnel.

Psychologue clinicienne de formation, 23 ans au sein d'une équipe de SOS Enfant sur Liège avec les populations connues. Je suis après passé au Réseau suite à une rencontre avec Christine MAHY, la secrétaire générale, et par mon quotidien de rencontres avec des familles qui vivaient des situations de précarité très importante. Ces familles à qui on réalisait des demandes complexes à suivre puisque leurs préoccupations n'étaient pas en adéquation avec ce que la société pouvait attendre d'eux (demander d'accompagner son enfant à une activité alors que la famille est sur le point d'être expulsée par exemple).

Ce tiraillement entre des demandes émanant de la société et leur vécu était complexe. Aller au Réseau était une possibilité de changer les choses.

Qu'est-ce que le Réseau Wallon de Lutte contre la pauvreté ? Situé à Namur, il s'agit d'un ensemble d'association de secteurs différents. On est au cœur de l'intersectorialité : l'aide alimentaire, le logement, l'alphabétisation, la petite enfance, l'Aide à la jeunesse, etc.

Comment ces associations se sont mises ensemble ? cela date des années 80, bien qu'on augmente les aides, la pauvreté ne recule pas (constat qu'on peut encore réaliser actuellement). Le constat serait alors qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité individuelle, ils n'ont pas un mauvais mode d'emploi de gestion de vie (impliquant qu'il faut les « éduquer »), mais bien d'une responsabilité collective. L'Etat, dans son organisation, peut lutter contre la pauvreté ou en tout cas ne pas accentuer les inégalités.

On peut donc affirmer que dans l'intersectorialité il faut se rassembler autour d'un enjeu commun.

Le réseau est constitué d'une équipe de travail cosmopolite, avec d'une part des travailleurs avec un parcours classique (de formation éducateur, psychologue, assistant social, etc.) et d'autres part des personnes qui se sont engagées avec leurs expertises de vie. On parle des experts du vécu qui sont engagé au niveau fédéral. Le réseau a fait évoluer le concept puisque ces personnes rencontrent des institutions avec ces expériences de vie pour comprendre les mécanismes qui dysfonctionnent (« comment travailler les rendez-vous ratés en rendez-vous réussi ? »).

Le travail du réseau est de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités en interpellant le politique pour que des mesures structurelles soient prises afin de réduire les inégalités. Il ne s'agit pas d'un travail de théoricien, mais d'une logique participative avec les populations les plus vulnérables qui sont en permanence dans la réflexion en équipe (journée de travail, groupe thématique, assemblée résidentielle, etc.). cela pour parler de leurs réalités et de ce qui pose problème dans l'accès aux droits pour tous. On part de vécu individuel pour faire changer le collectif. Il ne s'agit pas de travailler avec les personnes comme victime (regard descendant, condescendant) mais comme sujet. Le réseau travaillera avec les institutions et pas contre les institutions. On peut critiquer les choses mais de façon constructive en essayant de dépasser des obstacles et trouver des solutions.

Le réseau a un agrément d'Education permanente, une première accroche avec la FWB. Le réseau a en son sein un PEP (un service d'Aide à la jeunesse non mandaté) avec pour mission d'évoluer à la croisée de l'intersectorialité. Le réseau a eu beaucoup de sollicitation du secteur de l'Aide à la jeunesse concernant les nombreuses difficultés des familles et le besoin de prioriser les demandes. Le PEP va aller à la rencontre des équipes afin de discuter, les former, voir si il y a des demandes de supervision, etc. Le PEP va également faire des actions collectives avec les jeunes qui vont amener des préoccupations (l'errance, la transition à la vie adulte, le placement pour enfant en hospitalisation, etc.). il s'agit d'aller à l'écoute des jeunes. Il y a également un axe de médiation, on parle de médiation avec l'existence puisque ces personnes sont tellement désaffiliées, qu'il y a un tel jugement à leur égard, qu'elles ne trouvent plus leur place dans un service. L'occasion d'accompagner la personne, de l'entendre et de renouer avec le service avec cette personne en rupture. Le PEP réalise également des interpellations politiques, plus particulièrement dans le secteur de l'Aide à la jeunesse dans ce cas, à partir de la parole des jeunes et des familles. Ce PEP permet d'être au sein des Conseils de prévention, instance intersectorielle, ainsi qu'au Conseil Communautaire (organe d'avis de l'AJ) ce qui permet de représenter d'autant plus les populations et la lutte contre la pauvreté à ce niveau.

Plus récemment : il existe un Décret de lutte contre la pauvreté et ce décret comporte plusieurs points dont l'exigence d'un centre de ressource au sein de la FWB, mais aussi d'un plan et d'un conseil de lutte contre la pauvreté (https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47222_002.pdf). Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté est reconnu comme centre de ressources pour la FWB et pour tous.

Quand on réfléchit l'intersectorialité, il est important de connaître ce qui existe comme levier institutionnel, administratif, qu'on n'utilise pas toujours parce qu'on a le nez dans le guidon. On pourrait d'ailleurs avoir moins le nez dans le guidon, si on l'utilisait moins. Ce décret institue une transversalité : avoir un Collège de prévention, avoir un conseil de prévention... le RWLP siège dans tous les Conseils de prévention ce qui permet d'avoir par exemple encore une fois un regard transversal et de voir comment s'articule l'intersectorialité selon les lieux.

Actuellement, Anne-Françoise JANSSEN est pour fonction au sein du réseau « ressource transversale dans les matières et les politiques de la FWB ».

Avoir un enjeu commun est important puisque l'intersectorialité dans la pratique, en se mettant ensemble, en dépend. On part des populations concernées pour définir ces points d'accroche. Elle cite un article sur le logement et l'autonomie des jeunes écrit par Jean BLAIRON et Christine MAHY de 2017 reprenant les principes efficaces de l'intersectorialité. « l'analyse par les jeunes offre de nombreux points d'appui nécessaire sur les postures adéquates et les pièges à éviter ». *Vous pouvez retrouver en annexe le document récapitulatif de cette recherche action autonomie des jeunes.* Cette recherche a mis en évidence où cela coïncitait dans l'intersectorialité et comment transformer le point d'achoppement en force. Nous travaillons au quotidien avec les populations et partir d'elles. Une définition de l'intersectorialité est également donnée dans l'article : « connecter des acteurs à intérêt différents voir divergents au niveau de leurs missions, de leurs déontologies, de leurs cultures. C'est lier leur sort autour d'un enjeu suffisamment commun. L'action collective fait bouger les identités ». On ressort changé d'une rencontre avec un autre secteur, cela enrichit l'identité et ça rend une continuité possible, les renforts peuvent se donner et les logiques de guichet sont dépassées. Quand on ne travaille pas en intersectorialité, on découpe la personne en petit morceau et on n'est pas dans une vision globale de celle-ci. Travailler dans l'intersectorialité, c'est sortir de sa « zone de confort » (sans nier les difficultés de travail et de secteur de chacun) pour rentrer dans une zone de renfort souvent située dans un autre secteur. L'objectif est de faire bouger les réalités.

La richesse de travailler avec plein de secteurs et de profils différents, s'est de se comprendre mutuellement. Pour finir, elle réalise un parallèle sur le jargon, et les questions de ciblage institutionnels.

4.2. Jérôme Petit – Réseau Kirikou – jerome.petit@kirikou.be

Jérôme PETIT débute par la distribution d'un document (cf. annexe) réalisé par le SPF Santé Publique.

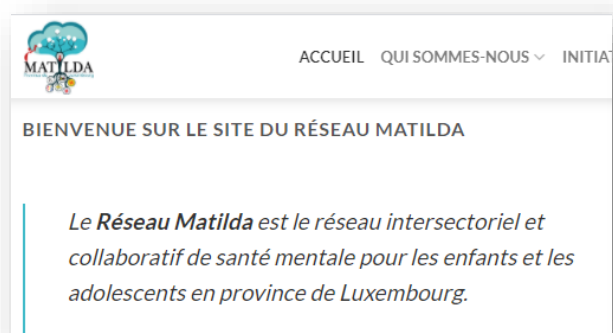
La nouvelle politique en santé mentale a instauré un réseau en santé mentale par province et a été initié à partir d'un texte adopté par la Sim Santé. La Sim Santé est le lieu où les ministres de la santé se réunissent (de la FWB, de la région wallonne, de l'état fédéral, etc.). c'est une politique transversale qui concerne de la population. Certaines actions relèvent du SPF Santé Publique puisque la politique hospitalière reste une compétence en santé fédérale, le remboursement de soins aussi. Par contre certaines thématiques relèvent de la région wallonne, les soins ambulatoires par exemple ainsi que d'autres dispositifs. D'autres choses relèvent de la FWB. Les PSE relèvent de l'ONE par exemple. On l'a vu à l'occasion de la crise sanitaire, la santé est une compétence très fragmentée.

Cette politique en 2015 s'appuie sur des réseaux provinciaux. Dans chaque province et en région bruxelloise existe un réseau en Santé Mentale qui est chargé de mettre en place différents programmes d'activités. 6 sont identifiés dans le texte :

- Une meilleur détection et intervention précoce.
- Un programme d'offre de base. C'est notamment la dedans que les psychologues de première ligne s'inscrive. Renforcer donc une offre de soin en santé mentale.
- En offre mobile afin d'intervenir dans le milieu de vie des personnes
- Un programme de rétablissement, après la maladie, comment on peut être dans une société inclusive avec des personnes en souffrance psychique qui n'est pas financé.
- Un programme de prévention universelle et de promotion de la santé, qui est un des enjeux important dans la prévention. Un recoupement peut être fait avec le secteur de l'AJ.
- Un programme de consultation et de liaison intersectoriel que Jérôme PETIT (criminologue de formation) occupe pour le réseau de santé Kirikou pour la zone namuroise. Il indique que les autres collègues réalisent cette tâche dans d'autres provinces avec leur particularité sans indication descendante. Il s'agit d'une logique ascendante, chaque réseau a pu décider sur son programme de consultation les priorités et les logiques d'actions qu'il souhaitait développer sur son territoire.

Pourquoi l'intersectorialité est importante ? Dès le départ, l'idée est de se centrer sur le jeune, l'utilisateur, ses parents, ses bénéficiaires et tous professionnels qui sont amenés à travailler autour de lui. Que ce soit les acteurs qui relèvent du soin en santé mentale mais aussi les gens qui peuvent l'accompagner dans son milieu de vie ou un service résidentiel de l'Aide à la jeunesse, ce sont des acteurs importants pour le jeune quand la famille n'est plus présente. Ces accompagnements éducatifs réalisés en AMO qui peuvent avoir un impact sur leurs trajectoires de vie également, mais de manière plus large tout acteur qui

peut être en contact avec le jeune aussi (éducateur en milieu scolaire ou un enseignant par exemple) a aussi un enjeu par rapport à cela. Pouvoir faire travailler ces trois corporations théoriques concernées par la santé mentale du jeune a de l'intérêt. C'est pour cela que dès le départ, les réseaux en santé mentale sont des réseaux intersectoriels. Pour donner l'exemple des équipes mobiles (en santé mentale), à leurs créations puisque cela à quel que peu évolué, c'était la possibilité de faire travailler ensemble des personnes qui venaient de milieux différents au départ. A l'initiative, toutes les actions qui sont développées par les réseaux sont des actions intersectorielles par définition et qui fait partie des identités. L'exemple est donné du réseau Matilda du Luxembourg, de REALISM à Liège ou du Rhéseu dans le Hainaut : les sites sont des réseaux intersectoriels en santé mentale, pas des réseaux de soin en santé mentale.



Les politiques en santé publique sont des politiques très larges. La finalité reste la santé des personnes et des individus. Il y a des responsabilités spécifiques de chacun, on ne fera pas tous la même chose : un médecin, une institutrice ou une puéricultrice avec un enjeu d'accompagnement spécifique.

Dans l'ensemble des enjeux qui sont pris en charge par les réseaux, deux peuvent être mis en avant puisque commun et sur lesquels on peut travailler ensemble. La santé mentale est constitutive de différents déterminants de la santé (biologiques, psychiques, sociaux...). Il y a toute une série de déterminants sociaux de la santé mentale sur lesquels il y a un intérêt de travailler ensemble et qui sont des enjeux communs. Le deuxième point souligné dans le chevauchement entre secteur relève de la politique de réduction des inégalités sociales en santé. Nous ne sommes pas tous égaux par rapport à la manière dont notre santé va être prise en charge. La manière dont on va réduire ces inégalités est des combats communs sur lesquels on peut trouver une forme d'alliance.

Concernant les leviers pour favoriser un travail intersectoriel, c'est important de reconnaître l'expertise de chacun de manière pleine et entière mais également de pouvoir l'articuler : il faut apprendre de part et d'autre, c'est un postulat qui doit être à la base de n'importe quel projet. C'est important de faire des choses ensemble, de pouvoir expérimenter ensemble en dehors du cadre théorique et pouvoir aller le plus rapidement possible sur l'action aussi minime soit-elle. C'est au travers d'un guide social, un dispositif de prise en charge, une action de sensibilisation que les choses vont pouvoir se réussir. Dans ce partenariat, il faut se focaliser sur la demande du jeune et de la famille et pas

uniquement via le prisme de son secteur. Il faut collectivement partir vers ce dont le jeune a besoin puisqu'il s'agit du commun. On parlait de point d'accroche !

Un autre élément qu'on peut citer est la prise en charge du jeune dans son milieu de vie. Il y a une plus-value qualitative et éthique à ce que les jeunes soient soignés dans leur milieu de vie plutôt que de les extraire. Chaque fois qu'on peut se le permettre, c'est nécessaire. Or, aujourd'hui il y a trop de représentation que de se dire « si c'est psychique, il faut aller dans un résidentiel ».

Au niveau des recommandations, deux peuvent être identifiées :

S'accorder sur un référentiel reprenant les besoins de l'enfant. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur les modèles théoriques des besoins de l'enfant et de l'adolescent, en allant de sa sensibilité quant à cette question. Avancer sur ce corpus serait un levier supplémentaire.

Le second concerne une question sémantique : une santé mentale, on en a tous avec un équilibre psychique à atteindre. Ainsi il n'y a pas de secteur de la santé mentale, c'est un état psychique individuel. **On a un secteur du soin en santé mentale.** C'est différent puisque au moindre enjeu de souffrance psychique on oriente vers le soin en santé mentale ; on ira vers une hospitalisation systématique de toutes les problématiques. Or, un certains nombres de souffrances psychiques peuvent être pris en charge par un acteur de première ligne puisqu'il est attentif à des besoins spécifiques que le jeune peut avoir. On peut avoir en AMO des interventions qui soutiennent la santé mentale des bénéficiaires sans forcément qu'on soit soignant en santé mentale. C'est pour ceux qui ont des souffrances particulièrement importantes qu'on ira vers le secteur du soin psychique, du soin spécialisé. D'autres peuvent relever de la santé mentale, on est chacun là où on est responsable de la santé mentale de nos bénéficiaires. Il faut stopper cette habitude de dire qu'il y a un secteur de la santé mentale, cela ne veut rien dire sur le plan des concepts.

Une réflexion que l'on doit se poser : Dans les programmes théoriques de la nouvelle politique de santé mentale et promotion de la santé. La région wallonne a adopté une programmation sur la promotion de la santé et la prévention qui concerne essentiellement les majeurs. Aujourd'hui en FWB, qui s'occupe de promotion de la santé et de la prévention dans la santé ? En termes de politique publique, quelque chose n'est pas rempli il me semble. Il y a la promotion de la santé en milieu scolaire mais la vie d'un enfant ne s'y limite pas, et certains n'y sont même pas. Comment on fait pour que des politiques ambitieuses en termes de promotion et de prévention de la santé pour les mineurs puissent se mettre en place ? Il y a un lieu d'intersection au niveau des Conseils de prévention. Cela apparait dans un certain nombre de diagnostics sociaux et des actions sont mises en place mais c'est encore relativement timide. Une clarification et une légitimation doit encore se faire, rien n'empêche que cela soit réalisé de manière plus assuré par les Conseils. D'autres pouvoirs publics que la FWB avancent déjà sur cette question.

4.1. Pascal RIGOT - Facilitateur Enseignement/Aide à la jeunesse - pascal.rigot@cfwb.be

Le travail de facilitateur est de s'adresser aux professionnels et non aux jeunes. Le travail du facilitateur est essentiellement de la concertation et de l'information.

Le Décret intersectoriel (date de 2013) a été coécrit avec le secteur de l'Enseignement et le secteur de l'AJ et a pour objectif d'inciter à structurer et organiser des concertations entre les deux secteurs : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39910_001.pdf

L'idée est de dire qu'il faut une plus-value dans cette optique, celle d'éviter des pertitions d'énergie. Un directeur d'établissement, en fonction de la réalité, construit son propre réseau mais la pérennité et l'efficacité ne dépendaient que de trop de dépend trop de la personne. L'idée était de pouvoir structurer et de ne pas rajouter une couche de lasagne supplémentaire, ce qui est dénoncé régulièrement.

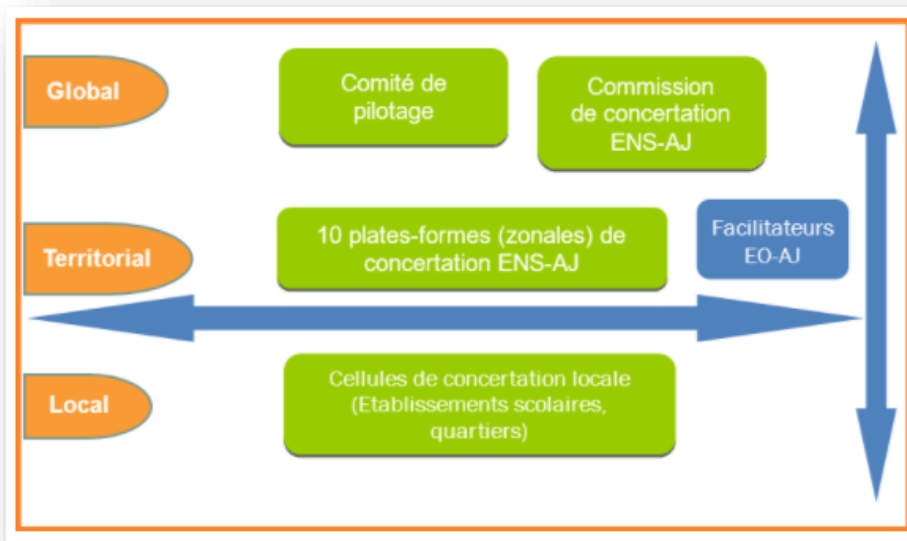
Concertation : au niveau local et au niveau zonal.

Au niveau local, on travaille à la demande des acteurs, c'est-à-dire sur les réalités de terrains avec le secteur de l'Enseignement (directeurs, éducateurs, professeurs) mais aussi les CPMS, les travailleurs sociaux de l'AJ ainsi que d'autres acteurs très souvent comme la Santé mentale qui est de plus en plus présent dans ces concertations. Un outil a été développé nommé « valise », qui est un outil méthodologique permettant la construction la concertation. A savoir identifier les besoins, définir des objectifs, définir des modalités de concertation,... C'est une valise disponible sur le site web accroch'AJE : <https://accrochaje.cfwb.be/valise-methodologique-pour-la-mise-en-place-dune-concertation-locale/>



Le niveau zonal quant à lui est équivalent aux Conseils de prévention au niveau spécial. Le Décret institue ce qu'on appelle les plateformes au niveau intermédiaire. Ces plateformes, rassemblant des représentants des deux secteurs, fonctionnent sur toute la

Communauté Française. On a généralement dans cette plateforme un noyau dur. L'intérêt des gens qui viennent : la plus-value qu'ils y trouvent c'est de pouvoir avoir des échanges, des informations sur le fonctionnement de l'autre secteur, avoir des rencontres, s'alimenter,... Cela est différent d'une zone à l'autre. Au niveau de l'information, c'est une information sur les secteurs mais aussi sur les représentations. On a souvent des représentations sur le travail des autres et on essaye de travailler dessus. Il évoque un projet qui se réalise actuellement entre l'administration de l'enseignement obligatoire et le SAJ à Charleroi.



Au niveau des freins, le premier est la différence entre la Wallonie et Bruxelles. La première a la particularité d'être très étendue, d'avoir deux ou trois grandes villes avec des zones rurales. La dynamique de concertation est très différente. Bruxelles est une ville très importante, avec un investissement important de la Région dans le travail d'accrochage scolaire et donc des moyens. Il y a une superposition de plusieurs dispositifs régionaux, communaux, communautaires, qui sont difficiles à identifier pour monter des concertations.

L'organisation de l'enseignement est aussi un frein : il y a 5 réseaux qui travaillent d'abord à l'intérieur de leur propre réseau. On parle de plus en plus de travail inter-réseaux, mais cela n'est pas gagné. Le DGDE a suffisamment dénoncé le marché scolaire.

Un troisième frein est le repli sur soi : suites aux différentes crises, une habitude s'est installée de travailler en urgence. Cela entraîne de d'abord travailler sur son secteur tout d'abord. Cela est donc un travail de persuasion de notre part de montrer un gain de temps à travers le travail intersectoriel.

Les leviers : On parlait de protocole, mais il faut évidemment les faire vivre et il faut Des moyens pour cela. Les facilitateurs ont pour rôle de faire vivre l'intersectorialité et le Décret. Un autre levier est le dialogue : pouvoir convaincre qu'en travaillant ensemble, on y arrivera mieux, tout le monde est d'accord sur le principe. Par contre, il est nettement plus

compliqué de le mettre en œuvre. C'est un travail sur les représentations qui doit être construit sur la confiance. Dans l'Enseignement, certains services sont complètement mis de côté (notamment infor jeune). Il faut accepter d'aller vers l'inconnu, sortir de sa zone de confort et rencontrer d'autres logiques. Cela demande tout un exercice. C'est un frein mais aussi un levier parce que c'est des choses qui se travaillent. On passe du temps autour de cela.

Il évoque un travail de concertation sur Bruxelles, pour montrer que malgré les difficultés, on parvient tout de même à y arriver. On est tout de même parvenu à rassembler trois écoles dans le quartier de Laeken avec des travailleurs sociaux en montant une action bien concrète. Pour le moment, est travaillé avec des premières années l'aspect identitaire (chaque groupe-classe est attaché à sa propre école). Les facilitateurs ont rassemblé les acteurs autour de la table.

Au niveau des recommandations, elles sont faites chaque année au Comité de pilotage Enseignement/AJ. Un rapport d'activité avec toute une série de recommandations sont rédigées. Deux recommandations sont relevées :

Une au niveau politique : On peut reconnaître que les Ministres de l'AJ de la Communauté Française ont mis l'accent sur l'intersectorialité, il faut continuer. Dans le travail législatif, il faut inscrire le travail intersectoriel dans toutes les actions sociales à subventionner et à promouvoir.

La deuxième recommandation : il faut inscrire l'intersectorialité dans les Administrations aussi. Une administration est formatée pour travailler, réguler, contrôler dans son secteur. Cela est indispensable, d'autant que le travail intersectoriel évoluera. Cela ne concernera pas uniquement l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse, mais d'autres secteurs comme la Santé Mentale. Il y a des efforts à faire au niveau de la FWB mais aussi des régions. Dans notre rapport d'activité sera inscrit un élément inquiétant, c'est le phénomène de la fatigue professionnelle. Cela se voit également dans la fonction publique. La fatigue professionnelle entre 25 et 35 ans par exemple est une réalité. C'est un facteur qu'il faut prendre de plus en plus en compte.

Lillo CANTA remercie

Suite à l'évocation d'Anne-Sophie FONTAINE sur la sortie de terre d'une MADO à Namur et d'y voir une opportunité supplémentaire d'aides aux jeunes, ainsi que le travail mené sur cette question, Marylène RENSI revient sur les missions de la MADO : Dans les partenaires qui ont signés une convention, on a l'AMO point Jaune, un planning familial, le DGDE, le service prévention promotion santé assuétude du CPAS, la commission jeunesse du barreau, centre Energie (centre d'information jeunesse), dynamo international, service jeunesse du CPAS, tel quel jeune, service IST SIDA,... un service pour chaque problématique jeune. La spécificité c'est d'avoir une portée d'entrée unique avec des partenaires qui viennent faire des permanences. Les partenaires n'ont pas accès au dossier (et inversement) ! Pour faire le lien et faire ne sorte que les jeunes n'aient pas à

pousser plusieurs portes. Il y a aussi un contact privilégié également avec le FOREM. L'objectif est que le jeune et la famille soient en position centrale.

Anne-Sophie FONTAINE : l'opportunité sur Namur, lors de la création de la MADDO a permis de soulager les services sur leurs missions de présence dans les locaux, et être plus présents dans la rue de manière proactive.

Marylène RENSI : quand on se connaît, on apprend à se connaître, on se fait confiance et on travaille mieux. Les partenaires y trouvent aussi leurs intérêts, quand on parle de relation en gagnant-gagnant, puisqu'ici c'est un lieu non déstabilisant.

5. COMPOSITION DES 3 SOUS-GROUPES (15H00 – 15H15)

Après ces 4 interventions de 10 minutes, les participants se répartissent en 3 sous-groupes, ils travailleront pendant 30 minutes autour de la question suivante : *au départ de ce que vous venez d'entendre, quelles sont les cinq principales recommandations que vous formuleriez en vue d'améliorer la mise en œuvre du livre 1 du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ?*

En grand groupe, un rapporteur pour chaque sous-groupe présente les cinq recommandations produites par le sous-groupe.

Il est proposé aux experts invités de participer aux discussions en sous-groupes et de passer au gré des questionnements d'un groupe à l'autre

Sébastien MERCIER et **Angélique SALLENBRE**, appelés par d'autres obligations, ont dû quitter la séance à 15h.

Les participants ont finalement optés pour la formation de deux sous-groupes

Composition des groupes	
Groupe 1 -	
Sonia La Delfa	Service de la prévention, Liège
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi
Nathalie Dufrasnes	L'Equip'AJ- MADO - Maison de l'Adolescent de Mons
Ludivine Brokken	Service jeunesse et SASE « les petits spirou » - CPAS Charleroi
Sirjacq Cyviel	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien – Mons
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile' - Charleroi
Groupe 2 -	
Marc-Antoine Boursier	Agent de prévention du Brabant wallon
Kathleen Payen	Service AMO Ancrages, Mons

Fatima Aynaci	asbl Les gentianes
Séverine Stavelot	Service de parrainage SAPA - "Parrain et moi" - ISPPC - Cité de l'Enfance, Charleroi
Bernadette Groesmans	Service AMO La Boussole, CPAS, Ans
Marie JADOT	Globlul'in AMO

6. RESTITUTION DES TRAVAUX (15H45 – 16H00)

6.1. Groupe 1

Rapporteuses : Sonia LA DELFA et Marylène RENSI



Recommandation dans le fait de développer la pair-aidance (les experts du vécu) et l'importance de mettre la parole des jeunes au centre.

Conventionner dans le cadre de partenariat, pour assurer le suivi des projets, pour définir les rôles de chacun et pérenniser les actions. Cela permet aussi de maintenir le projet si l'un ou l'autre acteur doit quitter le projet.

L'importance des fonctions transversale : facilitateur Enseignement/AJ, Agent de liaison... Cela devrait se développer d'avantage à d'autres secteurs qui sont en lien avec les jeunes et sa famille. Il serait souhaitable d'institutionnaliser cette pratique.

Avoir un outil central regroupant des projets, des actions réalisées sur le terrain afin d'éviter de reproduire ce qui a déjà été réalisé (à l'image du site internet accroch'AJE)

Au niveau des formations (assistant social et d'éducateur), inclure une obligation de stage dans différents secteurs ou passer à une formation de 4 ans. Cela dans l'optique d'améliorer l'aspect intersectoriel, d'améliorer la formation et obtenir une meilleure connaissance des différents réseaux. La formation doit être réalisée par des professionnels de terrain afin de mieux appréhender la finesse qu'exige le terrain.

Dans la formation des travailleurs sociaux, un accès à l'intersectorialité est demandé. La formation de base lors de nouvelle recrue n'est pas suffisante à ce niveau.

L'idée d'instaurer des projets « vis ma vie » plus globalement (certaines régions n'en disposent pas)

Une réflexion a été menée concernant l'obligation d'avoir des projets novateurs au détriment de projets qui existent et qui ne peuvent pas être pérennisés.

6.2. Groupe 2

Rapporteuse : Bernadette GROESMANS



Désigner un intervenant qui crée le réseau autour de la famille. Le service AMO peut être cet acteur puisque le réseau est nécessaire à la prévention sociale.

Des conseils de prévention pour tous les secteurs afin que chaque secteur définisse son modèle de prévention

Une grille commune sur le développement de l'enfant (// référentiel de Jérôme PETIT)

Connecter les acteurs sur un enjeu commun

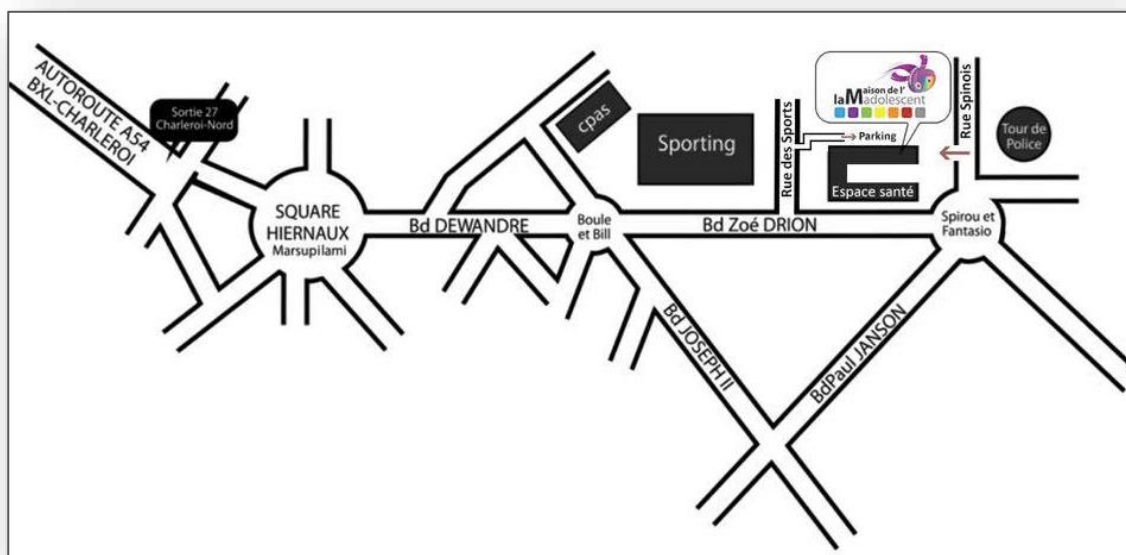
Instruire l'intersectorialité dans les Administrations

Intégrer dans les différents profils des agents cet aspect intersectoriel de collaboration et dégager un pourcentage défini de temps de travail commun qui pourrait être de la formation (échanges de terrain)

Lillo CANTA : lors de la séance suivante, il s'agira de classer les recommandations ensemble sur base des acteurs potentiels, des institutions qui sont concernées par ces recommandations. Cela afin de se recentrer. Qui sont les agents de changement potentiels concernant ces recommandations ?

7. RAPPEL DE L'ORGANISATION PRATIQUE DES PROCHAINES REUNIONS : DATES ET LIEUX

Séance 4 et séance 5 - mardi 13 décembre à 9H30 – 16h00, Mado de Charleroi
1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi



L'adresse mail de référence concernant les documents utiles, ainsi que les membres excusés, sera celle du service prévention de Bruxelles : prevention-bruxelles@cfwb.be

Si des personnes viennent en train, elles peuvent le signaler afin d'organiser un système de covoiturage.

Pour les demandes particulières concernant le régime alimentaire, veuillez le signaler avant la séance prochaine.

Les animateurs encouragent au covoiturage.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16h00

Procès-verbal de réunion rédigé par Marc-Antoine BOURSIER et Sofian AZAOUM – Agent de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles.

8. ANNEXES



La nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents SMEA

Service public fédéral Santé publique
bernard.jacob@health.fgov.be
0472 40 04 67

www.psy0-18.be



Mettre en place des dispositifs en santé mentale intégrés dans la communauté. Répondre collectivement aux besoins des enfants/adolescents à partir de leur environnement familial, social et culturel en visant l'inclusion dans la société

Pourquoi investir dans une nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents (SMEA) ?

- La prévalence des troubles mentaux chez les enfants et les adolescents est de +/- 20% ; 50 % des troubles mentaux des adultes se développent avant l'âge de 14 ans ;
- L'offre d'aide et de soins est insuffisante pour répondre à tous les besoins
- Le fonctionnement des soins en santé mentale est encore insuffisamment intégré ;
- Le fonctionnement et l'organisation actuels des soins de santé mentale se traduisent encore trop souvent par des processus de soins cloisonnés au détriment d'un suivi continu.

La nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents est basée sur une approche globale et intégrée prenant en compte tous les aspects de la santé mentale et impliquant tous les acteurs, services et secteurs pertinents.

Depuis 2015, 11 réseaux provinciaux SMEA ont été créés, couvrant l'ensemble du territoire belge.

La nouvelle politique s'adresse à tous les enfants et adolescents présentant un problème de santé mentale, ainsi qu'à leur contexte personnel et de soins. Les besoins et les exigences de l'enfant ou de l'adolescent et de leur entourage sont essentiels. L'implication, la participation et la responsabilisation maximales sont des concepts clés importants pour y parvenir.

Au sein de chaque réseau, un coordinateur et un pédopsychiatre de réseau sont financés. Leurs rôles consistent à faciliter, créer et gérer un réseau opérationnel de santé mentale pour les enfants et les adolescents.

Les missions principales du réseau sont la détection précoce, le dépistage, l'orientation, le diagnostic, le traitement, l'inclusion dans tous les domaines de la vie et l'échange et le partage d'expertises.

A cette fin, le réseau est organisé grâce aux accords de collaboration de diverses sphères tels que la santé /santé mentale, la société (formation, culture, loisir, associatif...) et le social (aide à la jeunesse, ONE, CPAS...)

Public Mental Health /health in all policies

Services accessibles et de qualité

Approche globale et intégrée

Soins en santé mentale axés sur la demande et sur les besoins de la population

Les éléments essentiels de la NPSMEA

Orientés vers l'avenir innovante novatrice

Objectifs

- Optimiser l'accessibilité, la continuité et la qualité des soins en santé mentale.
- Améliorer la qualité de vie des enfants et des adolescents présentant des problèmes de santé mentale.
- Accorder une attention particulière aux engorgements et aux lacunes existantes dans le cadre des soins en santé mentale afin de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des enfants et des adolescents et de leur entourage, sur base d'un financement durable et garanti pour :

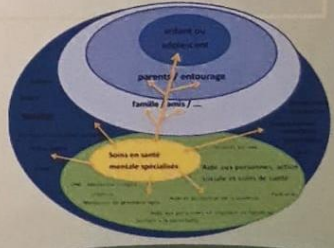
une meilleure détection et intervention précoce

- une approche plus synchronisée et une démarche de prise en charge des enfants et des adolescents atteints de TDAH plus conforme aux lignes directrices nationales et internationales
- des équipes mobiles de crise pour les enfants et les adolescents
- les adolescents (y compris la gestion des cas) ;
- le renforcement des soins résidentiels de crise pour les enfants et les adolescents
- la valorisation des connaissances intersectorielles et l'échange d'expertises tant au niveau des situations individuelles que des réseaux
- le renforcement de l'offre pour les enfants et les adolescents présentant des déficiences intellectuelles et des problèmes de santé mentale complémentaires



Guide

pour les professionnels de la santé mentale



Résultats

11 réseaux provinciaux intersectoriels SMEA, dotés d'un budget récurrent d'environ 25 millions d'euros, pour financer, en autres :

- 12 ETP coordination de réseaux
- 12 ETP pédopsychiatres de réseau
- 110 ETP soins mobiles de crise
- 105 ETP soins mobiles assertifs de longue durée
- 40 ETP renforcement des soins de crise résidentiels
- + 50 ETP experts (jeunes enfants (0-3 ans), TDAH, enfants de parents qui présentent une problématique de santé mentale, traumatisme, déficience intellectuelle...)

Recommandations

- Favoriser, au maximum, l'implication, la mobilisation et la participation active des enfants, des adolescents et de leur entourage à tous les niveaux de décision (parcours individuels, politique des services, politique des autorités)
- Impliquer les enfants, les adolescents, leur entourage, les professionnels (des soins), et les autorités compétentes, dans un mouvement bottom-up.
- Développer et mettre en application, pour tous les réseaux SMEA, un plan stratégique comportant une vision et des missions claires déclinées en objectifs S.M.A.R.T., traduits en objectifs stratégiques et opérationnels et en actions concrètes.
- Développer et proposer un programme global de formations/training/coaching à tous les acteurs impliqués.



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
12, rue Marie-Henriette 5000 Namur
bureau@rwlp.be
www.rwlp.be - Facebook
Gsm Bureau 0473/29 85 74 - Tél : 081/31 21 17

Recherche-action « Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse »
ASBL RTA et RWLP, novembre 2017 :

La recherche-action a été menée en 2017 par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) en collaboration avec l'ASBL RTA :

<https://www.intermag.be/images/stories/pdf/RA2017rtautonomie.pdf>.

Cette recherche a été commanditée par l'Administratrice Générale de l'Aide à la jeunesse Liliane Baudart afin d'examiner la situation de jeunes sortant de l'Aide à la Jeunesse et pour qui un retour en famille à la majorité s'avère impossible et/ou non judicieux. Cette recherche s'inscrit dans la volonté commune de l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, mais aussi du Ministre Madrane ayant l'Aide à la Jeunesse dans ses attributions au moment de la recherche, de réduire les inégalités.

Dans la continuité de cette recherche, Christine Mahy et Jean Blairon ont rédigé un article : « **Rendre possible l'autonomie des jeunes en danger : de quelques principes efficaces** » par Jean Blairon et Christine Mahy :

<https://www.intermag.be/images/stories/pdf/ra2018m10n3.pdf>. Cet article identifie les principes efficaces qui pourraient permettre aux professionnels notamment du secteur de l'Aide à la Jeunesse et des CPAS d'agir de concert pour faire en sorte que l'expérience de la « prise d'autonomie » permette à des jeunes en danger et en difficultés de se construire comme sujets de leur existence.

La lecture de cet article vous donnera un très bon aperçu des pistes d'actions conjointes possibles pour les divers secteurs mobilisés autour de cet enjeu de l'autonomie des jeunes (aide à la jeunesse, logement, CPAS,...).

Les projets innovants rencontrés dans le cadre de cette recherche sont :

- **Coordonnées complètes des projets et liens vers des vidéos de présentation de chaque projet :**
- **ASBL Racynes** (<http://www.racynes.be/fr/p/pal>)
Rue du Moulin 65, 4684 Haccourt
Téléphone : 04/379 22 09
Directeur : Alexandre Carlier (0478/73.18.23 ; alexandre@racynes.be)
Lien vers la vidéo de présentation du projet réalisée dans le cadre de la recherche :
<https://vimeo.com/236739020>
- **Maison Blanche Service Résidentiel Général (service agréé Aide à la Jeunesse)**
Cherain 6, 6673 Cherain
Téléphone : 080/51 71 02
Directrice : Marie-Françoise Collas (0496/527102 ; marie_collas@hotmail.com)
Lien vers la vidéo de présentation du projet réalisée dans le cadre de la recherche :
<https://vimeo.com/240151179>

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
N° de compte : IBAN : BE39 1325 5248 0719 BIC : BNAGBEBB
N° BCE : 0480.013.804 - R.P.M. Namur





Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
12, rue Marie-Henriette 5000 Namur
bureau@rwlp.be
www.rwlp.be - Facebook
Gsm Bureau 0473/29 85 74 - Tél : 081/31 21 17

- **CEMO** (<https://www.cemoasbl.be/>)
Rue de Parme 86, 1060 Saint Gilles
Téléphone : 02/533 05 60
Directeur : Olivier Gatti (olivier.gatti@cemoasbl.be)
Lien vers la vidéo de présentation du projet réalisée dans le cadre de la recherche :
<https://vimeo.com/239414485>
CEMO (projet KAP) : lien vers la vidéo reprenant uniquement des témoignages de jeunes :
http://webdoc.enlignedirecte.be/inegaliteassociales/#AMO_CEMO
- **SOS Jeunes** (<http://www.sosjeunes.be/#&panel1-1>)
Rue Mercelis 27, 1050 Ixelles
Téléphone : 02/512 90 20
Directeur : Hugo Lantair (coordination24@sosjeunes.be)
Lien vers la vidéo de présentation du projet réalisée dans le cadre de la recherche :
<https://vimeo.com/239605819>
- **Relogeas** (<https://www.relogeas.be/>)
Rue de Monceau Fontaine 42/11, 6031 Monceau sur Sambre.
Téléphone : 071/ 31 40 07
Directrice : Anne-Catherine Rizzo (annecatherine.rizzo@relogeas.be)
Lien vers la vidéo de présentation du projet réalisée dans le cadre de la recherche :
<https://vimeo.com/240637758>
- **Projet Hargimont** (Réseau : AIS Nord-Luxembourg, CPAS Marche et Mic-Ados)
Pour toute information : Stéphane Gérard (directeur AIS Nord-Luxembourg : Avenue de la Toison d'Or 21, 6900 Marche-en-Famenne, Téléphone : 084/45 76 74, stephane.gerard@ais-nordlux.be) ou Valérie-Anne Adam (directrice AMO Mic-Ados : Rue des Brasseurs, 21, 6900 Marche-en-Famenne, Téléphone : 084/31 19 31, info@micados.be) ou Catherine Dermience (CPAS de Marche-en-Famenne : Boulevard du Midi 20, 6900 Marche-en-Famenne, Téléphone : 084/32 06 00, cpas@marche.be)

Lien vers la vidéo de présentation du projet réalisée dans le cadre de la recherche :
<https://vimeo.com/365499428>
(Mot de passe requis pour l'accès à la vidéo: autonomie)

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
N° de compte : IBAN : BE39 1325 5248 0719 BIC : BNAGBEBB
N° BCE : 0480.013.804 - R.P.M. Namur